

Séance ordinaire du 9 juillet 2024
Extrait du procès-verbal des délibérations du conseil municipal
de la commune de PORTE-DE-SAVOIE

Délibération n°09072024D07

Objet : Transition énergétique – réalisation d’audits énergétiques sur les bâtiments communaux sous maîtrise d’ouvrage du SDES

Date de la convocation et de l’affichage : 3 juillet 2024

Nombre de conseillers en exercice : 29

Nombre de conseillers présents : 22

Nombre de pouvoirs : 5

Nombre de conseillers n’ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de votants : 27

Pour : 27

Contre : 0

Abstentions : 0

Le 9 juillet 2024, le conseil municipal de la commune de PORTE-DE-SAVOIE, légalement convoqué, s’est réuni en séance ordinaire, sous la présidence du Maire, Franck VILLAND.

Nom complet	Présents	Absents représentés	Absents excusés	Nom du mandataire le cas échéant
Franck VILLAND	X			
Jean-Jacques BAZIN		X		Franck VILLAND
Caroline LEVANNIER	X			
Jacques VELTRI	X			
Martine BANNAY-CODET	X			
Serge GUILLEMAT	X			
Evelyne FOURNIER	X			
Patrick CHAPUIS	X			
Daniel GALLET	X			
Gilbert LOYET		X		Daniel GALLET
Annie BERARD	X			
Christine CARREL		X		Serge GUILLEMAT
Jean-Marie GUILLOT	X			
Chantal GIRAUD	X			
Roger BILLARD			X	
Régine DUCRET	X			
André VIBOUD			X	
Lionel CORDEL		X		Jacques VELTRI
Séverine DEBERNARDI	X			
Sarah HENICKE	X			
Jean-Luc PLAGNOL	X			
Daniel LABORET	X			

Accusé de réception en préfecture
073-200083681-20240709-09072024D07-DE
Date de réception préfecture : 10/07/2024

Nom complet	Présents	Absents représentés	Absents excusés	Nom du mandataire le cas échéant
Francine BORDON	X			
Ghislain GARLATTI	X			
Elodie DA SILVA	X			
Mylène AVILA	X			
Aly DIARRA	X			
Yves GOAËR		X		Ghislain GARLATTI
Dominique VERDOYA	X			

Secrétaire de séance : Jean-Luc PLAGNOL

Rapporteur : Jacques VELTRI, Adjoint en charge des travaux et du patrimoine bâti

Les consommations énergétiques liées aux bâtiments communaux représentent 90% des consommations totales de la commune et 88% des dépenses énergétiques (soit environ 144 400 €TTC en 2023).

Parmi les 24 sites du patrimoine communal, 5 représentent à eux seuls les $\frac{3}{4}$ des consommations et des dépenses énergétiques.

Dans le cadre de la démarche « Territoire engagé pour la transition écologique » menée par la commune et dans l'objectif de baisse des consommations énergétiques, la rénovation du patrimoine bâti doit être envisagée.

Afin de programmer les travaux et les investissements à réaliser, il convient de réaliser au préalable un audit énergétique des bâtiments.

Dans un contexte actuel de surconsommation d'énergie et d'augmentation des coûts afférents, le SDES a pris l'initiative de la réalisation d'audits énergétiques des bâtiments communaux à l'échelon de son territoire d'intervention en conformité avec l'article 5.2 de ses statuts, et ce au bénéfice de ses communes adhérentes afin de les aider dans leurs actions de maîtrise de l'énergie.

Cette opération a été validée par la délibération n° BS 5-1-2021 du 21 mai 2021 et la délibération n° CS 2-15-2021 du comité syndical du SDES du 29 juin 2021.

La commune de Porte-de-Savoie a sollicité le SDES afin de réaliser les audits des 5 bâtiments communaux les plus énergivores.

Les modalités administratives techniques, juridiques et de répartition financière nécessaires et adaptées à la réalisation de cette opération, sont précisées dans la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage valant convention financière adossée à la présente délibération, à passer entre la commune et le SDES.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **VALIDE** la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage au SDES valant convention financière pour la réalisation d'audits énergétiques sur les bâtiments suivants :
 - Groupe scolaire Crincaillé
 - Groupe scolaire Francin
 - Mairie Les Marches
 - Salle Montgrabelle

Accusé de réception en préfecture
073-200083681-20240709-09072024D07-DE
Date de réception préfecture : 10/07/2024

- Salle polyvalente Francin
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage annexée à la présente délibération valant convention financière ainsi que les avenants éventuels associés ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention d'accompagnement technique et administratif dans le domaine de la transition énergétique annexée à la présente délibération ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'annexe à la convention d'accompagnement technique et administratif dans le domaine de la maîtrise de l'énergie annexée à la présente délibération, ainsi que les annexes éventuelles à venir ;
- **ACCEPTE** de prendre en charge financièrement l'intégralité des coûts TTC de la part communale et d'inscrire au budget les crédits afférents.

Fait et délibéré à PORTE-DE-SAVOIE le 9 juillet 2024

Mis en ligne sur le site internet de la commune à compter du

Le Maire certifie sous la responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui a été transmis au représentant de l'Etat le

Le Maire,
Franck VILLAND

Le secrétaire de séance
Jean-Luc PLAGNOL



Accusé de réception en préfecture
073-200083681-20240709-09072024D07-DE
Date de réception préfecture : 10/07/2024